

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**

\* \* \*

L'an deux mil vingt-et-un, le premier octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 27/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11      Pouvoir : 4                      Exprimés : 15

**Présents** : Marie-Claire DOUENAT, Karl PIRON, Patrick BOGUENET, Sandrine DUPAS, Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT, Franck BRIEUC, Colette PELOU, André BARDOU, Michel MARIE, Suzanne PERINA

**Absents excusés** : Evelyne BARDOU (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Colette PELOU), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS) Claude ROBERT (procuration à Claudine DELACOURT)

**Secrétaire de séance** : Franck BRIEUC

-----

Karl PIRON demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque

Le conseil municipal donne son accord.

### **1) Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2021**

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la démission de M. LAMBERT Emmanuel a pris effet au 31 août 2021.

Conformément à la réglementation, Mme HURE Jocelyne, candidate suivante sur la liste « Agir ensemble pour Brusvily » a été appelée à siéger au sein du conseil municipal. Mme HURE ayant fait part de sa démission, M. BOULAU Thierry, candidat suivant sur cette liste, a été appelé à siéger au sein du conseil municipal.

M. BOULAU Thierry ayant fait part de sa démission, Mme PERINA Suzanne, candidate suivante sur cette liste, a été appelée à siéger au sein du conseil municipal.

Mme PERINA Suzanne a accepté le poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270,

Considérant la démission de M. LAMBERT Emmanuel de son poste d'adjoint et de conseiller municipal,

Considérant la démission de Mme HURE Jocelyne de son poste de conseillère municipale,

Considérant la démission de M. BOULAU Thierry de son poste de conseiller municipal,

Mme le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de l'installation de Mme PERINA Suzanne au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme PERINA Suzanne au sein du conseil municipal.

Mme PERINA Suzanne prend ses fonctions immédiatement.

### **3) Election d'un adjoint au maire suite à la démission du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Suite à la démission de M. LAMBERT Emmanuel, 4<sup>ème</sup> adjoint et l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Mme le Maire propose de maintenir le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint et de procéder à l'élection de celui-ci.

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants, s'effectue à bulletins secrets, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. En l'occurrence, le vote de ce jour sera sur liste uninominale.

Mme le Maire annonce que la personne élue reprendra les délégations de M. LAMBERT Emmanuel, à l'exception de la gestion de la médiathèque, à savoir : Animation jeunesse, activités sportives, vie associative, affaires culturelles et gestion des salles communales. Après discussion, il est proposé de rajouter dans les délégations, les affaires liées à l'urbanisme afin d'assister M. PIRON Karl.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :  
M. MARIE Michel est désigné en qualité de secrétaire,  
M. BOGUENET Patrick et Mme PELOU Colette sont désignés en qualité d'assesseurs.

Est candidat :  
M. BRIEUC Franck

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
Votants : 15  
Bulletins déposés : 15  
Bulletins blancs : 4  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

M. BRIEUC Franck ayant obtenu 11 voix, il est proclamé élu en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.  
M. BRIEUC Franck étant conseiller délégué, ce poste devient vacant.  
Le procès-verbal d'élection ainsi que le nouveau tableau du conseil municipal seront transmis à la Sous-Préfecture de Dinan.

#### **4) Indemnités de fonction du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et L. 2123-24-1,  
Vu la délibération n° 2020-12 en date du 26 mai 2020 relative aux indemnités du Maire et de Adjoints,  
Vu la délibération n° 2020-16 en date du 4 juin 2020 relative aux indemnités des conseillers municipaux délégués,  
Vu le procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 relative à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint suite à démission,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Mme le Maire propose d'attribuer à M. BRIEUC Franck, la même indemnité qu'à l'adjoint démissionnaire :  
80 % des 19.80 % de l'indice terminal de la fonction publique (soit 15.84 %)  
(soit 616.08 € brut/adjoint à ce jour).

Vote à main levée sur la proposition suivante :  
Votants : 15  
Pour : 13  
Abstentions : 0  
Contre : 2 (Claudine DELACOURT + procuration)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
Décide d'attribuer l'indemnité de fonction au 4<sup>ème</sup> adjoint à compter de la date de l'arrêté portant délégation de fonctions,  
Décide de fixer le montant de l'indemnité mensuelle comme suit :  
15.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,  
Précise que le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, sera annexée à cette délibération.

Le versement de l'indemnité du 4<sup>ème</sup> adjoints sera mensuel.

## **5) Réfection du mur de la mairie côté ouest**

Mme le Maire rappelle que des devis ont été présentés lors de la dernière réunion du conseil municipal pour la réfection du mur d'enceinte de la mairie côté ouest et qu'il avait été décidé de demander la prise en charge d'une partie par le propriétaire jouxtant ce mur.

L'association Steredenn a transmis deux devis :

Devis pour la commune : 3 275.00 € (TVA non applicable)

Devis pour le propriétaire : 625.00 € (TVA non applicable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'association Steredenn de Dinan (22) qui s'élève à 3 275.00 € (TVA non applicable),

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette dépense.

## **6) Fourniture et pose d'une clôture à l'aire de jeux**

Karl PIRON présente les devis pour la pose et fourniture d'une clôture à l'aire de jeux :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre mieux-disante de la société Clôtures de l'Ouest de Yffiniac (22) qui s'élève à 4 779.30 € HT,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette dépense.

## **7) Aménagement d'un terrain avec allées en bas du terrain des sports**

Karl PIRON fait part d'un projet évoqué avec la commission Patrimoine pour l'aménagement du terrain situé en bas du terrain des sports. L'idée est de créer des allées et de prévoir la plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers à chaque naissance. Cet endroit permettrait aux habitants de se rencontrer et éventuellement de récolter quelques fruits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal SAMSON de Trévron (22) qui s'élève à 2 707.70 € HT,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette dépense.

Les conseillers sont invités à proposer un nom pour cet espace, lors de la prochaine réunion.

## **8) Candidature à l'appel à manifestations d'intérêt Biodiversité (A.M.I.)**

Sandrine DUPAS évoque que Dinan Agglomération a été lauréat pour son projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité intercommunale sur le territoire de l'agglomération en partenariat technique avec l'association CŒUR Emeraude, structure porteuse du projet de la PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

Un appel à candidater a été lancé sur les 64 communes de l'agglomération, 20 communes seront sélectionnées.

Si notre dossier de candidature est retenu, nous bénéficierons d'inventaires complémentaires, d'actions de sensibilisation/formations et de la co-construction d'un plan d'actions biodiversité sur notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Mme le Maire à candidater pour l'appel à manifestations d'intérêts Biodiversité et signer toutes pièces relatives à cette décision.

## **9) Aménagement et sécurisation traversée du bourg RD793 : travaux complémentaires relatifs au contrôle du réseau des eaux pluviales**

Le contrôle du réseau des eaux pluviales a été réalisé par l'entreprise ALZEO Environnement suivant un devis accepté par le conseil municipal pour un montant de 3 245.00 € HT.

Une plus-value est facturée en raison de la modification du nombre de mètres linéaires des réseaux à contrôler ainsi et de l'état des canalisations encrassées à plus de 30 %.

Par conséquent, la facture s'élève à 4 405.08 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve cette facture d'un montant de 4 405.08 € HT,  
Autorise Mme le Maire à procéder à son règlement.

## **10) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2020**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération pour l'année 2020. Ce rapport a été transmis par courriel aux conseillers municipaux. Il est consultable en mairie et sur le site de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Prend acte de ce rapport pour l'année 2020.

## **11) Modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque**

A compter du 24 novembre 2021, 29 bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération seront reliées informatiquement et une carte unique de prêt sera mise en place. La bibliothèque de la commune fera partie de ce réseau dénommé « LIRICI – Réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération ».

Dans ce cadre, il convient d'harmoniser au maximum les modalités de prêt et de simplifier les tarifs d'abonnement des bibliothèques afin, notamment, de simplifier l'information faite auprès des usagers.

Un groupe de travail réunissant des élus communautaires et municipaux, des bibliothécaires professionnels et bénévoles s'est réuni à plusieurs reprises en 2021. En parallèle, 2 réunions regroupant les adjoints en charge de la culture des communes concernées ont été informés de l'avancée de ce dossier. Ces différentes rencontres ont abouti aux propositions suivantes :

### 1- Les modalités de prêt :

- Pour les usagers : une carte individuelle permettrait d'emprunter 12 documents (tout type de documents confondus) pour une durée de 4 semaines dans chaque bibliothèque du réseau. La durée du prêt pourrait être prolongée sur demande, sauf sur les documents réservés.
- Pour les groupes (écoles, collèges, lycées, IME, hôpitaux, ALSH, Multi-Accueils, espaces-jeunes, centres sociaux, foyers de vie, EHPAD, associations, RPAM, écoles de musique, foyers de jeunes travailleurs...) : une carte de groupe permettrait d'emprunter un livre par membre du groupe et 5 livres pour le référent du groupe pour une durée de 6 semaines. La durée du prêt pourrait être prolongée sur demande, sauf sur les documents réservés. Ces emprunts ne seraient pas cumulables dans plusieurs bibliothèques. Le référent du groupe serait responsable des prêts effectués.
- Les prêts interbibliothèques relèveraient d'un accord entre 2 bibliothèques sur le nombre de documents et la durée.
- Pénalités en cas de retard : 3 relances seraient effectuées auprès de l'utilisateur et la carte pourrait être bloquée en cas de grand retard.
- Pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents : rachat d'un document équivalent par l'utilisateur (hors DVD) ou prix forfaitaire selon le type de document : 20€ pour un livre ; 50€ pour un beau livre

(documentaire, livre artistique...); 6€ pour une revue ; 15€ pour un CD ; 50€ pour un DVD ; 150€ pour une liseuse ; 2€ pour une carte de prêt ; 2€ pour une partition.

## 2- Les tarifs d'abonnement pour l'emprunt de documents : une simplification des tarifs sans harmonisation globale de l'ensemble des bibliothèques :

- Gratuité des abonnements pour tous les publics pour l'emprunt de documents pour les bibliothèques volontaires.

- Tarif unique de 10€ par an (abonnement de date à date) pour les bibliothèques qui souhaiteraient maintenir un tarif d'accès payant. Dans ce cadre, il n'y aurait pas de distinction commune/hors commune/hors agglomération et la liste des gratuités proposées serait la suivante :

- Moins de 18 ans.
- Etudiants et apprentis.
- Associations œuvrant pour la lecture (Lire et faire lire, On bouquine...).
- Collectivités (écoles, centres de loisirs, EHPAD, hôpitaux...).
- Personne en situation de recherche d'emploi.
- Bénéficiaires de minimas-sociaux.
- Assistants-maternels dans le cadre de leur activité professionnelle : accès section jeunesse / éducation...
- Demandeurs d'asile.
- Personnes en situation de handicap.
- Associations culturelles et sociales dans le cadre de leurs activités.
- Personnels des bibliothèques (salariés et bénévoles) des bibliothèques adhérant à l'option 1 et 2.

Vu la délibération n°CA-2019-147 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 22 juillet 2019 approuvant le « Schéma de développement du réseau des bibliothèques-médiathèques » ;

Vu la délibération n°41 du conseil municipal en date du 03/10/2019 approuvant l'entrée de la bibliothèque municipale dans le réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération pour les options 1 et 2 ;

Ainsi, considérant ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'approuver la mise en place des nouvelles modalités de prêt (à destination des individuels, groupes et entre bibliothèques) et des pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents proposées ci-dessus, à compter du 24 novembre 2021,

Décide d'approuver la gratuité des abonnements à la bibliothèque pour tous les publics à compter du 24 novembre 2021.

## **12) Affaires diverses**

### 1) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le jeudi 11 novembre 2021.

### 2) Recyclage téléphones portables

Karl PIRON explique qu'une opération recyclage est proposée par l'Association des Maires de France. Une boîte sera mise à disposition en mairie pour collecter les téléphones portables du 8 novembre au 17 décembre 2021. Le conseil municipal est favorable.

### 3) Vaccibus

Un vaccibus de l'Agence Régionale de la Santé (A. R.S.) se stationnera sur le parking de la salle des fêtes le 26 octobre 2021 pour proposer des vaccins anti-covid sans rendez-vous.

### 4) Villa Séniors

Une société va venir présenter le concept de modules en bois pour une villa séniors, le 7 octobre 2021 à 10 h. Les conseillers sont invités.

5) Gens du voyage

Des gens du voyage se sont stationnés ce jour sur le parking de la salle des fêtes.

6) Aire de jeux

L'inauguration de l'aire de jeux est prévue le vendredi 15 octobre 2021 à 11 h.

7) Réunions :

Conseil municipal : 28 octobre 2021 à 20 h.

Réunion travail pour cantine : 7 octobre 2021 à 17 h 30

8) Ecole

Benoît JAMET-ROBERT signale que les parents se stationnent dans la rue de l'école en empruntant le sens interdit, ce qui ne sécurise pas les piétons.

Par ailleurs, il faudrait revoir l'entrée des enfants par la porte principale de l'école.

9) Recyclage piles

Karl PIRON évoque la possibilité de créer un point de collecte de piles par la société Corepile. Ce service est gratuit à condition de regrouper au moins 90 kg de piles ou de petits accumulateurs sur une période maximale de 2 ans. Le conseil municipal est favorable.

10) Boite à mégots de cigarettes

Karl PIRON propose de fixer des boites transparentes pour les mégots de cigarettes afin de sensibiliser les fumeurs (1 boite à côté de la boite à livres, 1 boite à l'aire de jeux).

11) Terrain des sports

Franck BRIEUC propose de faire repeindre le portail et d'apposer les logos de la commune et de l'A.S.B.B.

Il suggère également de prévoir le nettoyage des murs de la salle d'activités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 35.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,